



**Conseil Communal
L'Isle**

**Procès-Verbal
Séance du Conseil communal du 17 juin 2026**

Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme la Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, à Mme la Boursière, ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire **32** Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, **7** Conseillers-ères excusés-es, **3** Conseillers-ères absents-es. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance du 4 décembre 2025. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Point 2. Préavis No 01/2026 : Comptes 2025.

M. Arnaud Cloux, Président, rappelle que le rapport de gestion (détails de ce qui a été réalisé au sein de la Commune) fait partie des comptes, mais que seuls les comptes seront examinés et mis en discussion. La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Daniel Pasche, membre de la Commission, qui lit le rapport de la Commission de gestion. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et la lecture du rapport et ouvre la discussion

Les comptes 2025 sont examinés poste par poste, par les Conseillers-ères.

1. *Administration Générale* :

M. Paul Hutzli, Conseiller : pour le compte 02900.3151.00 : entretien de machines, appareils et véhicules : il était budgétisé CHF 20'000.-- et nous n'avons utilisé que CHF 2'336.--, à quoi cela correspond-t-il et pourquoi cela a-t-il été budgétisé aussi haut par rapport au montant utilisé ?

M. Claude Rosat, Municipal : il s'agit de l'acquisition d'un appareil assez conséquent que nous avons finalement réparé plutôt que de le racheter, nous n'avons donc pas eu besoin de dépenser le montant prévu.

1. *Ordre et sécurité publique, défense* : Pas de question.

2. *Formation* : Pas de question.

3. *Culture, sports et loisirs, église* : Pas de question.

4. *Santé* : Pas de question.

5. *Prévoyance sociale* : Pas de question.

6. *Trafic et télécommunications* : Pas de question.

7. *Protection de l'environnement et aménagement du territoire* : Pas de question.

Avant de passer au point 8 : diverses informations données par M. Philippe Mulhauser concernant les frais de la sylviculture :

ANALYSE DU DEFICIT DE LA FORET 2025 PAR RAPPORT A 2024

Au vu de l'important déficit de la forêt, La municipalité a pensé qu'il serait bon de vous faire part de l'analyse qui a été faite. Au niveau du budget nous nous attendions à cette différence puisqu'au niveau du budget nous arrivons à CHF 10'000.-- près, et si nous comparons les comptes de la forêt 2024 et 2025, si on reprend :

- Comptes : 82000.3010.00 jusqu'à 82000.3099.01 se sont les frais liés au personnel forestier. On peut constater que :
 - Les charges sociales, AVS, AI, APG, AC, caisse de pension et assurances accident on fait un saut d'environ un peu plus de CHF 9'502,80
- Comptes 82000.3101.00 jusqu'à 82000.3290.00 frais d'exploitations, cotisation membre actif et triage
 - Coût de débardage, production de plaquettes, cotisations membres actifs (tous

les 5 ans, oublié dans le budget) et triage : deux salaires, avec le départ de notre garde avec des cadeaux certes mais cela n'est pas la différence, mais surtout il y a eu deux salaires en même temps avec l'arrivée de la nouvelle garde, soit un plus de CHF 25'943,66

- Comptes 82000.4250.00 jusqu'à 82000.4631.00 (revenus de la forêt)
 - Bois de service : - CHF 40'019,80
 - Bois de feu : - CHF 14'261,55
 - Plaquettes : - CHF 13'200.00
 - Subventions : - CHF 9'263,50
 - Soit un total de moins CHF - **76'744.85**

Soit environ CHF 110'000.-- par rapport aux comptes 2024.

Si l'on a une telle baisse de revenu, c'est principalement parce que l'on a une diminution de 700 m3 de bois de service commercialisés. Il faut savoir que le bois de service est l'assortiment qui bénéficie de la meilleure valorisation financière.

Pourquoi? Tout d'abord les forêts on ne peut pas les trier, on ne peut pas ramasser tout ce que l'on veut et se dire que l'on va faire du bénéfice, pour ceux qui souhaiteraient savoir comment cela fonctionne, je les invite volontiers au martelage, pour voir la démarche et la réflexion quand on marque les arbres. Par le passé on a fait du gros arbre, donc peu d'abattage, actuellement on fait des arbres plus petits, par conséquent pour le même coefficient (même m3) de bois il faut abattre plus d'arbre, donc plus de travail pour moins de m3.

Si l'on observe la tendance générale, il faut rappeler que les forêts vaudoises sont majoritairement déficitaires depuis plusieurs décennies.

La raison principale est que le prix du bois ne couvre plus les coûts d'exploitation, ajouté à cela les exigences légales et sécuritaires qui sont toujours plus importantes et les conséquences du changement climatique qui génèrent des interventions supplémentaires coûteuses, on obtient un cocktail assez explosif en matière de coût.

Personnellement, je pense qu'il faut changer notre façon de voir la forêt aujourd'hui. Elle ne doit plus être considérée comme une source de revenus ou de déficit, mais plutôt comme une infrastructure au service de la population, au même titre qu'une route, un réseau d'eau ou une station d'épuration.

La forêt remplit des fonctions essentielles de protection, d'accueil du public, de préservation de la biodiversité et de production d'une ressource renouvelable locale, pour autant qu'elle soit entretenue.

Et pour l'entretenir on a deux variantes : une équipe forestière comme nous à L'Isle ou des entreprises extérieures.

Du coup, la question qui peut se poser est de garder, ou pas, une équipe forestière. Je pense qu'il est important de rappeler qu'elle ne se limite pas à l'exploitation de la forêt. Elle réalise également de nombreux travaux pour la commune, elle entretient des infrastructures, sécurise de chemins forestiers, intervient sur le domaine public, soutient d'autres services communaux et participe à divers projets. Tous des petits travaux qu'on ne retrouve pas dans les comptes, et si cette équipe de bûcherons n'était pas là il faudrait bien que quelqu'un le fasse, soit payer ces personnes.

N'apparaît pas dans les comptes de la forêt, si cette équipe n'existait plus, des prestations comme :

- L'exploitation des bois ;
- L'entretien des chemins forestiers;
- La sécurisation des routes et sentiers forestiers ;
- Les interventions d'urgence après tempêtes;
- Les travaux liés au bostryche ;
- Les soins aux jeunes peuplements ;
- L'approvisionnement du chauffage à distance ;

Et bien ces prestations devraient malgré tout être réalisées par des entreprises externes. Du coup, le déficit de la forêt diminuerait voir disparaîtrait, mais uniquement des comptes de la forêt, parce que ces montant seraient simplement déplacés dans d'autres comptes communaux et je ne suis pas certain qu'en terme de chiffre, nous soyons gagnants.

Sur cette question du maintien ou pas de l'équipe forestière, la Municipalité considère que notre équipe forestière apporte une réelle valeur ajoutée à l'ensemble de la commune. Elle permet en plus de conserver des compétences de proximité, de garder une grande réactivité ainsi qu'une connaissance fine de notre territoire.

En fait, la question n'est donc pas de savoir combien coûte l'équipe forestière sur le papier, mais plutôt quelle valeur apporte réellement cette équipe à notre commune.

Pour la Municipalité, l'équipe forestière en plus de l'exploitation des forêts, contribue à maintenir des compétences locales, à former des apprentis, à entretenir notre territoire et à garantir une gestion durable de nos forêts, et cela constitue un choix stratégique que nous assumons pleinement.

Maintenant, les calculs que vous demandez seront faits par le nouveau Municipal en charge de la forêt dès le mois prochain, en collaboration avec notre nouvelle garde. Nous avons une nouvelle garde avec de nouvelles idées, elle n'est arrivée qu'en novembre 2024, laissons-lui le temps d'arriver, pas simple après Guy, nous verrons ce que cela donne. En revanche, il ne faudra pas juste comptabiliser l'abattage des arbres mais aussi toutes ces prestations que je viens de vous énumérer.

8. *Economie publique* : Pas de question.

9. *Finances et impôts* : Pas de question.

Remarques sur les comptes en général : Pas de remarque / Pas de question.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 01/2026.

CONCLUSIONS

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la commission de gestion, de bien vouloir:

- *Accepter les comptes communaux pour l'année 2025 ainsi que le bilan au 31 décembre 2025 ;*
- *Donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2025;*
- *De prendre acte que deux préavis ont été bouclés avec un boni pour un montant total de CHF 14'457.20*
- *Accepter que les titres de la Romande énergie, de l'abattoir région Orbe et de l'abattoir région Aubonne soient reclassés dans du patrimoine financier au lieu du patrimoine administratif.*
- *Accepter que la parcelle no 316 soit reclassée dans du patrimoine financier au lieu du patrimoine administratif.*
- *Accepter que le compte de préfinancement 29300.00 soit attribué aux futurs travaux de séparatif de Villars-Bozon.*

Le préavis 01.2026 est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Point 3. Préavis 02/2026 : Demande de crédit de CHF 310'000.- TTC pour la réfection du réseau routier du hameau de La Coudre

M. Tony Hostettler, membre de la Commission, lit le rapport de la Commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M. Christian Salomon, membre de la Commission des finances, qui lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les Commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 02/2026.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- *Vu le préavis municipal No 02/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 310'000.00 pour la réfection du réseau routier du hameau de La Coudre ;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances et du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;*

- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DECIDE

- *D'accorder un crédit de CHF 310'000.00 (TTC) à la Municipalité pour la réfection du réseau routier du hameau de La Coudre ;*
- *D'accepter que ce montant soit financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 02/2026 est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

Point 4. Préavis 03/2026 : Demande de crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC pour la création d'une UAPE de locaux scolaires sur la parcelle no 313

M. Blaise Lueba, membre de la Commission, lit le rapport de la Commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M. Jean-Daniel Richard, membre de la Commission des finances, qui lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les Commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : est-ce que à vue humaine on a une idée du coût final de cet investissement ? Sera-t-on toujours dans le plafond d'endettement au vu de la dette actuelle, des engagements en cours ou prévus ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : le projet coûterait entre CHF 3'500'000.-- et CHF 4'000'000.--. Concernant le plafond d'endettement celui-ci sera revu dans le cadre des préavis de début de législature, la planification sera refaite pour le cinq prochaines années. Le choix de la Municipalité sur ce type de pavillons en bois par rapport à une construction en dur c'est à peu près la moitié du coût final.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : pour quelle raison on est parti sur une base de quatre classes et pas six, alors qu'on voit que les projections sont à une augmentation du nombre d'élèves ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : on part avec quatre classes dans le sens où c'est les quatre actuelles, la définition des six classes est une chose à affiner au niveau du groupement scolaire, il y a un projet d'extension du collège des Chavannes à Cossonay qui devrait être mis à l'enquête prochainement et la Commune de Gollion a un projet qui passe à la fin du mois de juin, avec actuellement des classes qui sont majoritairement dans des pavillons, avec deux classes dans l'ancien collège, avec un projet de tout un complexe, il faudra donc voir comment cela évolue du côté de Gollion, avec une vision sur l'ensemble du territoire du groupement scolaire. L'idée à L'Isle c'est les quatre classes de base, on a également les infrastructures qui vont avec, la salle de gymnastique permet d'absorber les heures supplémentaires, la salle de couture et la salle de travaux manuels, cela pourrait aussi être six, cette étude va nous permettre d'affiner tout ça.

M. Denis Baudat, Conseiller : il a été mentionné que le bâtiment serait en bois, deux fois moins cher qu'un bâtiment en dur, maintenant quand est-il de la durée de vie et des frais d'entretiens (comparaison entre les deux variantes)

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : la durée de vie on nous dit en tout cas 30 ans, aujourd'hui avec les techniques actuelles, les frais d'entretien ne sont pas connus actuellement. L'avantage de ce type de construction c'est qu'on peut construire assez rapidement. On sait que le projet sur Cossonay prend du retard on pensait une ouverture sur Cossonay pour la rentrée 2027-2028 mais cela sera plutôt si tout va bien pour 2028-2029. Avec ce type de construction il n'y a pas de fondation, puisque c'est fixé au sol. C'est un choix.

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : est-ce que nous avons une pression du côté du scolaire pour qu'on se penche là-dessus pour que cela soit valorisant pour nous de le faire, sachant qu'on a beaucoup d'autres projets en route, CHF 4'000'000.-- ce n'est pas rien, on a bien des choses comme le CAD qui viennent en bout de course, ne serait-il pas mieux de traîner une peu ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : la pression est surtout au niveau des UAPE, la question des classes je ne veux pas dire que c'est secondaire, mais si on devait laisser les pavillons quelques années de plus pour absorber cette vague qu'on a actuellement au niveau du groupement scolaire se serait possible, mais la pression est vraiment pour la question de l'UAPE et de l'accueil parascolaire. Pour le haut de notre groupement, il n'y a que 24 places actuellement à Cuarnens. Un moment donné il avait été décidé de mettre dans la planification cette UAPE à Cuarnens qui n'a pas de possibilité d'étendre son UAPE, je pense que la première approche c'est vraiment la création de cette UAPE, on voit le côté que si on peut ajouter et pérenniser ces quatre classes qui sont maintenant sur L'Isle cela permet aux enfants du village d'aller à l'école au village et d'éviter les transports pour l'association interscolaire. Ceci risque de peser dans le prochain plafond d'endettement, mais les jeunes parents sont attentifs à ce développement. Il y a également des locations qui vont rentrer, pour l'AJERCO au prix coutant (la location), au niveau du scolaire actuellement on n'a encore pas discuté du fait que cela sera une construction neuve, mais si c'est les Communes qui construisent on va revoir le financement de ces locaux par rapport à des locaux existants, avec une location à la salle de classe, un forfait, et là ça va être revu pour ces bâtiments neufs. Pour les Chavannes 2 à Cossonay, c'est différent car le bâtiment est propriété de l'association. C'est aussi ce crédit d'étude qui nous permettra de voir les rentrées futures.

M. Paul Hutzli, Conseiller : pour revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, je pense qu'il serait bien dans l'étude de connaître la différence de coûts entre quatre classes et six classes, parce que si c'est pour se retrouver coincé parce que Mont-la-Ville ferme et qu'on doit refaire quelque chose derrière ce serait un peu dommage. Deuxièmement, en faisant un peu plus de volume on pourrait peut-être récupérer les travaux manuels et la couture pour donner une salle de société dans la salle de gymnastique. Il serait bien d'intégrer ceci dans l'étude ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : on va exactement dans le même sens de ces questions par rapport à la salle de couture, si on dit quatre classes, il y a des locaux annexes et on voit

que dans l'enseignement aujourd'hui on a besoin de plus en plus de petites salles pour des travaux avec des enseignements spécialisés, de petits groupes, donc quatre classes c'est le cadre, mais il y a tous les locaux qui vont avec, et quatre ou six classes on va le définir aussi. Au niveau du nombre d'enfants dans notre groupement on ne maîtrise pas, les enfants qui iront à l'école dans quatre ans naissent aujourd'hui. On ne fait qu'ouvrir des classes, c'est un vrai casse-tête. Mais ceci sera pris en compte.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 07/2025.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- Vu le préavis municipal No 03/2026 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 170'000.00 TTC pour la création d'une UAPE et de locaux scolaires sur la parcelle n° 313 ;*
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances et de la commission chargée d'étudier cet objet ;*
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DECIDE

- D'accorder un crédit de CHF 170'000.00 TTC à la Municipalité pour l'étude de la création d'une UAPE et de locaux scolaires sur la parcelle n° 313 ;*
- D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 03/2026 est accepté par **30** voix pour, **0** voix contre et **1** abstentions.

Point 5 : Préavis 04/2026 : Préavis de ratification de la Convention de reprise de la Fraction de Commune du hameau de La Coudre

M. Didier Schmidt, membre de la Commission, lit le rapport de la Commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M. Chenuz Sylvain, membre de la Commission des finances, qui lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les Commissions pour leur travail et ouvre la discussion et précise que M. Yassin Zehani, Président du Conseil Exécutif du Hameau de La Coudre est présent ce soir et est à disposition pour répondre à vos questions.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : je souhaiterais vous informer que le Conseil de Village du Hameau de la Coudre a accepté hier les conclusions de leur préavis, sous la présidence de Mme Carole Ueltschi, Présidente du Conseil de Village.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : pourquoi dans la convention à l'article 5, c'est le Département de l'Enseignement et Formation Professionnelle qui décide de l'incitation financière ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : cela découle de la répartition actuelle des départements et actuellement les questions liées aux Communes sont sous la responsabilité de M. Borloz. Il s'agit d'une organisation propre du Conseil d'Etat.

Il n'y a pas de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 04/2026.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle,

- *Vu le préavis municipal No 04/2026 relatif à la demande de ratification de la Convention de reprise de la Fraction de Commune du Hameau de La Coudre ;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances et du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.*

DECIDE

- *De prendre acte, sous réserve de la décision du Grand Conseil, de la demande de dissolution de la Fraction de commune du Hameau de La Coudre; De ratifier la convention (y compris l'annexe) réglant les modalités de reprise de la Fraction de Commune du Hameau de La Coudre par la Commune de L'Isle.*

Le préavis 04/2026 est accepté par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

Point 6. Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Eddy Redard, Municipal : pour le secteur eau, rien de particulier depuis le dernier Conseil. Concernant la nouvelle STEP, le crédit de construction a été voté concernant la future STEP qui sera à La Sarraz. Les travaux vont commencer. Concernant notre Commune, la nouvelle

conduite des eaux usées va venir depuis la station de pompage de Villars-Bozon avec des travaux qui devraient commencer en septembre-octobre 2026, si tout va bien. La mise en service fin 2029 si tout va bien. Par contre cette station d'épuration sera super moderne, elle va contrôler l'azote et les micros-polluants et le CODIR a garanti que nous étions au TOP jusqu'en 2040, après cela dépendra si l'Etat de Vaud commence à changer les lois. Actuellement, comme l'a dit M. Pache, cela va un peu « piquer » pour l'épuration par habitant, je le reconnais. Nous n'avons pas trop le choix, on est 15 communes qui sont dans le même pipeline. Je vous donnerai régulièrement des informations sur le suivi du chantier.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant les AF, le 07.03.2026 on a reçu enfin l'étude concernant la renaturation. La renaturation se situera en dessous du chemin desservant le futur découpage parcellaire, ceci ne va pas impacter les surfaces cultivables car elle est dans une haie de forêt actuellement non cultivable. En mars 2026, nous avons rencontré tous les propriétaires, la bonne nouvelle c'est qu'ils sont tous d'accord pour ce remaniement parcellaire et chez M. Cloux, il y a aura la création d'un nouveau chemin reliant Villars-Bozon à L'Isle sous forme d'une servitude publique, les enfants pourront l'utiliser sans risquer leur vie sur le trajet routier qui est assez dangereux pour venir à L'Isle. Cela fait plusieurs mois que le dossier est au Canton, qui dit Canton dit long, long. Ce jeudi est arrivé une validation de principe de la DGAV, on est d'accord mais on verra. La Maison Mosini & Caviezel SA va donc pouvoir faire une mise à l'enquête, avant la fin du mois de juin, une fois la mise à l'enquête terminée, le dossier sera renvoyé à la DGAV pour validation après enquête et nous pourrons mettre le dossier en soumission, j'espère un préavis de réalisation au Conseil de décembre 2026.

Concernant le séparatif Villars-Bozon – La Potale, à ce jour ont été fait l'étude de l'avant-projet des travaux, renseignements respectivement consultation de tous les services qui vont être concernés par ces travaux, les curage/passage caméra dans tous les collecteurs existants, la consultation auprès des services cantonaux, le dossier est toujours à ce jour auprès des services cantonaux depuis 5 mois, par contre il y a quand même quelqu'un qui se penche sur le dossier parce que nous avons eu deux questions, concernant un déversoir des eaux de pluie dans la Venoge et le Morand et une question concernant l'aménagement de bus pour les écoliers à Villars-Bozon qui devrait se faire sur le pont. La Municipalité a répondu aux questions et actuellement on attend. Dès que nous recevrons le retour du Canton nous pourrons aussi planifier une séance d'information pour la population touchée par ses travaux et lancer la mise à l'enquête, on espère aussi arriver avec un préavis de réalisation en décembre 2026.

Concernant le jet d'eau et son alimentation par l'eau du bassin, actuellement il est alimenté par le réseau d'eau potable, le projet à pris une ampleur assez catastrophique, on a dit stop et nous avons recommencé à étudier un projet plus simple. On arrive à bout touchant, la différence à l'époque, j'avais pris contact avec le voyer des eaux qui m'avait envoyé un mail, il n'y a pas de souci, vous mettez sur la carte où sera la crépine et où seront les pompes, je vous fais un mail et c'est OK, je lui ai renvoyé le nouveau projet et maintenant il souhaite un plan réel avec un plan de coût. Il va falloir qu'on demande au bureau d'étude Mosini et Caviezel SA de refaire ces papiers, il y aura un supplément de coûts mais la bonne nouvelle

c'est que l'ARCAM va prendre 10% des frais totaux à sa charge on sera quand même dans les clous, avec un préavis si possible au prochain Conseil.

M. Claude Rosat, Municipal : concernant le bâtiment de La Poste, avec la fermeture prochaine de notre bureau à L'Isle, mais on ne sait pas quand. On a fait une visite des locaux et on s'est rendu compte d'infiltrations d'eau au niveau de la terrasse, donc avec des montants de réparation assez conséquents pour refaire l'intégralité de l'étanchéité de la terrasse, cela engendrera des coûts qui n'ont pas été budgétés. Nous serons obligés de faire certaines dépenses pour éviter ces infiltrations d'eau.

Concernant la parcelle 316, on est toujours en attente du déplacement d'un poteau qui doit être déplacé, ce poteau est propriété de la Romande Energie et de Swisscom et tant que nous n'avons pas déplacé ce poteau, nous ne pouvons pas entreprendre les travaux de terrassement. De ce fait, la Romande Energie est obligée de revoir la totalité de la distribution électrique de tout le quartier et cela prend un peu de temps avec des changements de câbles. On est donc en attente sur ce projet.

Il s'agit de ma dernière séance en tant que Municipal, je vous remercie de m'avoir écouté et je vous souhaite plein succès pour la suite.

M. Eric Hostettler, Municipal : le 17.02.2026 nous avons pu organiser, comme chaque année depuis quatre ans, la traditionnelle soirée des sociétés locales et groupes pour pouvoir en fait coordonner la vie associative, transmettre des informations, écouter, voir ce qui peut être amélioré ou être mis en place pour développer la vie associative au sein de notre Commune qui est déjà riche et qui s'est bien réveillée après la période COVID. Nous avons actuellement 17 sociétés locales et groupes actifs sur le territoire de la Commune de L'Isle. Les discussions ont été fructueuses. La saison des manifestations bat son plein. Le 1^{er} août sera organisé par l'Association des Paysanne Vaudoise devant le Château avec le soutien de quelques Municipaux retraités.

J'ai eu beaucoup de plaisir de travailler en faveur de la vie associative du village et je voulais souligner que finalement on se rend compte que des fois on est un peu négatif avec notre Commune et notre village mais à L'Isle on a une richesse de sociétés et de groupes et ça fait plaisir de voir qu'ils continuent à recruter des membres, avec certaines sociétés qui se développent, il y en a même de nouvelle.

Concernant la Protection Civile, en tant que membre du Comité Directeur de la Protection Civile du district de Morges depuis 5 ans, par rapport à ce qui avait été budgété comme coûts de participation de la Commune de L'Isle à la Protection Civile du district, avec CHF 20.99 par habitant pour 2025, finalement dans les comptes uniquement CHF 19.80. La Protection Civile est de plus en plus engagée, avec plus d'événement notamment avec le changement climatique, événements sportifs avec prochainement le Tour de France Féminin qui va couper notre canton en deux, avec des coûts d'exploitation qui augmentent, avec un coût par habitant qui baisse ce qui est bon signe.

Concernant le vandalisme, celui-ci très curieusement s'est abruptement stoppé dans notre village. Ce qu'on prévoyait c'est passé, c'était surtout l'œuvre d'une personne qui a fait très fort aussi dans la région, avec des liens avec l'incendie du hangar agricole en direction de Cuarnens, c'est important de souligner quand ces problèmes de vandalisme avaient surgi l'année dernière, il y a eu une espèce de chasse aux sorcières avec des informations erronées sur les réseaux sociaux, et que finalement c'était l'œuvre d'une personne.

Concernant l'Ancienne Gendarmerie qui dévoile actuellement tout son charme, nous vous donnons rendez-vous samedi entre 10h00 et 12h00, avec l'occasion de découvrir sa finalité.

Après à peu près dix ans à la Municipalité c'est ma dernière séance, c'est la fin d'un cycle, d'une période qui était géniale, avec de supers collègues, j'en profite pour faire un clin d'œil à notre ami Jean-Louis qui nous a quitté avec qui nous avons passé d'excellents moments, j'ai toujours eu du plaisir à venir aux séances de Municipalité le lundi, même après de longues journées, mais travailler avec des collègues sympas dans une ambiance agréable pour une cause qui a du sens et de la valeur, les choses sont plus faciles.

Il me semble que nous avons fait le job, on a bien fait les choses avec les personnes présentes, avec la mise en place de projets intéressants, avec une excellente relation avec le législatif. Comme on pourrait le voir dans certaines autres Communes de la région, c'est important d'arriver au Conseil sereinement, avec des échanges cordiaux qui font que cela nous motive.

Merci à tous, aux employés de la Commune, au bureau, sur le terrain, avec de très bonnes relations, j'espère que les personnes qui vont nous remplacer auront beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles attributions. Que du bonheur.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : au niveau de l'administration notre greffe est malheureusement toujours absente suite à un accident début mars, nous avons eu un remplacement durant un mois à 50%, actuellement nous avons la chance de pouvoir compter sur la secrétaire de Cuarnens qui épaula notre team à l'administration. Elle restera ensuite en appui de notre boursière qui est un peu sous l'eau. J'aimerais remercier tout le personnel pour tout le travail effectué et en particulier Véronique dans le cadre des comptes, avec un immense travail. Nous avons de la chance d'avoir du personnel disponible et flexible ce qui est précieux.

Pour cette nouvelle législature qui s'ouvre la répartition des dicastères a été revue, avec dans les grandes lignes :

M. Philippe Mulhauser : infrastructure, énergie et CAD

M. Eddy Redard : service des eaux

Mme Fanny Hutzli : patrimoine, santé et social

M. Valéry Paquier : sécurité et forêts, avec la police des constructions.

J'en profite également pour vous féliciter pour votre élection et on espère que vous aurez beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions.

Concernant La Poste, nous avons rencontré La Poste le 27 avril dernier. Elle nous a informé qu'elle n'avait trouvé aucun partenaire dans notre Commune pour reprendre les activités de La Poste. La Municipalité a validé le PV mais refuse de signer l'accord de départ, on attend maintenant que La Poste nous signifie ce départ. Le Petit'Mag de Mont-La-Ville accueillera la Poste. Nous ne savons pas quand La Poste va quitter L'Isle mais par la suite vous pourrez vous rendre à Mont-La-Ville même en bus.

Concernant les travaux de la parcelle 316, le début du chantier est programmé après les travaux préparatoire de la Romande Energie, soit fin août, tout début septembre.

Je remercie également toutes les sociétés qui s'investissent pour animer le village avec projection des matchs, l'exposition Venobia dans le parc du Château et la fête des sens dans le Parc du Château le week-end prochain.

Merci également à vous tous le Conseil de ces cinq dernières années, merci pour les préavis acceptés ce soir et de la confiance que vous nous accordez. Petit clin d'œil au Hameau de la Coudre, on vous accueille les bras ouverts. Je remercie M. Le Président et le Bureau pour les bonnes relations, les membres du bureau. Et à mes collègues, tout particulièrement Claudy et Eric, au nom de la Municipalité, je vous remercie très sincèrement pour votre engagement pour notre Commune et la Région dans le cadre des Association Intercommunales. Claudy aura siégé 10 ans, Eric un peu moins. Nous n'allons pas lister tous les projets que vous avez porté durant cette décennie, certains garderont j'en suis certaine une place bien particulière dans vos esprits, petit clin œil au bonheur des relations avec les services cantonaux. Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre pour vous, nous vous souhaitons le meilleur tant sur le plan personnel que professionnel, bonne route à vous deux, bravo pour votre investissement et merci.

Point 7. Communication du Bureau du Conseil

M. Arnaud Cloux, Président, remercie les personnes qui ont œuvré pour les élections communales ainsi que les votations avec beaucoup de sujets et tout en même temps, un scanner a été mis en place ce qui nous simplifie bien la vie - raison pour laquelle nous ne mettons plus que des petites croix sur les bulletins de vote.

Il reste sur le compte bancaire un solde des jetons de présences qui sont utilisé pour les courses, la proposition est de répartir le solde à chaque conseiller, ce qui est accepté par le Conseil.

Point 8. Propositions individuelles

M. Luc Chappuis, Conseiller : concernant la Venoge, l'escalier qui descend au puit est dangereux, je fais un tas de pierres lorsque j'ai des escaliers disponibles, peut-être pourra-t-on les mettre en place ?

Il y a aussi le barrage, il y a des pierres qui tombent ? et avec la nouvelle STEP il va rester quoi comme eau dans la Venoge ? Quand sera-t-il quand toute l'eau de la STEP ira à La Sarraz ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant la parcelle au-dessus du puit cela a été annoncé la semaine dernière et a été discuté en Municipalité lundi. Nos bûcherons vont refaire ces escaliers et les sécurisés, concernant les cailloux du barrage nous allons regarder.

M. Eddy Redard, Municipal : il n'y a plus d'eau qui sortira de la STEP, mais l'eau des toits qui sera canalisée repartira à la Venoge, cette eau ne va pas repartir dans le terrain. Je ne peux pas donner l'endroit exact où cette eau va être relancée, mais oui elle ira à la Venoge. Mais je vais me renseigner.

M. Marc-Antoine Cloux, Conseiller et délégué EHV : cette question avait été posée lors de l'étude concernant la création de la STEP, le fait que L'Isle passe avec au séparatif avec Villars-Bozon et La Coudre l'eau ne va plus partir à la Venoge, je n'ai plus les chiffres en tête mais les calculs avaient été fait pour tous les villages et l'eau remise à la Venoge était un tout petit pourcentage au final. C'est également à chaque village de mettre en place les séparatifs pour que plus d'eau retourne à la Venoge.

M. Jürg Hostettler, Conseiller : cela fait 35 ans que je suis Conseiller Communal, environ 10 ans à la Commission des Finances/gestion et 8 ans au bureau, j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à côtoyer tous les Conseillers, c'est un page qui se tourne et je souhaite surtout que cela continue comme ça, comme cela a été dit auparavant quand on regarde dans la presse ou qu'on écoute ce qui se dit dans d'autres Communes, à part des discussions sur certains sujets, il y a toujours eu une excellente entente au sein du Conseil Communal et surtout une excellente entente entre le législatif et l'exécutif, c'est important et j'espère que cela va perdurer. Il n'y a que comme ça qu'une Commune peut fonctionner correctement. Bon vent pour la suite.

Il n'y a plus de propositions individuelles. M. Arnaud Cloux, Président, clos le point Propositions individuelles.

La prochaine séance se déroulera le 8 octobre 2026.

La sortie du nouveau Conseil communal est prévue le 26 septembre 2026, sortie pedestre « Châtel »

Il remercie le Bureau et sa Secrétaire, les Conseillers et les différentes Commissions, la Municipalité et sa Syndique, le personnel communal et le personnel administratif, les huissiers, le public et la presse toujours présente, ainsi que tous les partenaires qui ont œuvrés au bon fonctionnement de notre Commune. Sincères remerciement à ceux qui mettent un terme à leur fonction et tous mes vœux pour la suite tant sur le plan personnel que dans leurs futurs engagements. Je me réjouis de poursuivre mon travail de Président dans un esprit de collaboration, de confiance au service de notre Commune.

La séance est levée à 21h45.

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

